



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

La Ministre doit garantir la formation nationale au DEPS à l'Université Paris Descartes !

La formation nationale au DEPS 2016/2017 interrompue ?

La formation nationale à l'Institut de Psychologie Paris Descartes, Université Sorbonne Paris Cité (SPC) des Professeurs des Ecoles préparant au diplôme d'état de psychologue scolaire (DEPS) 2016-2017 risque d'être interrompue brutalement au mois de janvier.

La responsable pédagogique, psychologue scolaire, affectée sur un support Education nationale voit, son poste supprimé par le ministère de l'Education nationale et l'université prend la décision d'interrompre le contrat de la secrétaire administrative fin décembre 2016. Dans cette situation, le directeur de la formation informe les PE le 14 novembre que la formation s'interrompt début janvier.

La formation DEPS, régie par une convention signée par l'université Paris 5 et le MEN, est une obligation de l'employeur vis-à-vis de l'ensemble des PE qui y sont inscrits après avis de la CAPN. Le SNUDI-FO est intervenu auprès du cabinet de la Ministre en lui demandant « *de faire le nécessaire pour que cette formation soit assurée jusqu'à son terme initial pour tous les collègues concernés* ».

Une situation désastreuse, conséquence directe de la décision ministérielle de fusionner les corps de PE psychologues scolaires, CO Psy, et directeurs de CIO...

Pour le SNUDI-FO, cette situation désastreuse est la conséquence directe de la décision de la ministre de l'Éducation nationale de supprimer le DEPS, ouvert à tous les PE, titulaires d'une licence de psychologie. Ainsi la fusion du corps des PE-psychologues scolaires du 1^{er} degré avec le corps des Conseillers d'Orientation Psychologues du 2nd degré dans un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale fait disparaître la formation au DEPS ! Ces nouveaux psychologues recrutés par concours national avec gestion académique ou par liste d'aptitude « *sortent* » du statut de PE.

Pour le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, la création de ce corps unique qui est un coup porté contre les corps particuliers des personnels de l'Education nationale avec les garanties statutaires qui s'y rattachent. Ainsi les nouveaux psyEN risquent fort d'être soumis aux 1 607heures annuelles de la fonction publique et de ne plus être affectés dans leur département d'origine !

Le droit à la formation au DEPS des 65 PE doit être garanti jusqu'à son terme par la ministre

Suite à l'annonce d'une délégation au ministère le 16 novembre, le cabinet de la ministre écrit à la FNEC FP-FO le 15 novembre à 16h49.

« (...) *Nous avons immédiatement pris l'attache du président de l'université, M. Frédéric Dardel, qui nous a confirmé qu'aucune remise en cause de la formation ni interruption de celle-ci en cours d'année n'était à craindre. Les stagiaires peuvent donc être rassurés.*

Le président de l'université, interpellé sur les difficultés réelles sur le plan de l'organisation administrative et pédagogique de la formation que vous nous avez rapportées, s'est engagé à y apporter une réponse dans les meilleurs délais. Il a notamment d'ores et déjà donné l'instruction de poursuivre le financement du support d'emploi de secrétariat. (...)»

Le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO veillera à ce que les engagements pris par le représentant de la ministre soient intégralement respectés.

Montreuil, le 17 novembre 2016